



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 mars 2024 à 20 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Alex Vachon  |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Madame Joanny Brochu agit comme greffière-trésorière, directrice générale.

### **NO-2024-03-023                      LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Traitement des gros rebuts au centre de tri de Services sanitaires Denis Fortier
5. Mandat d'ingénierie-Travaux d'égouts et de traitement des eaux usées-Avenant 1-2024
6. Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches
7. Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches-Signature de l'entente intermunicipale-Autorisation
8. Sarl=service d'aide à la recherche de logement
9. Relais pour la vie
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-024**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Attendu que** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**En conséquence**, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 février 2024, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-025**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES  
REVENUS ET DÉPENSES (ÉTAT  
DES RÉSULTATS BUDGETÉS)  
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de février 2024, totalisant **77 462.16 \$** et approuvent le paiement des salaires de la semaine 6 à 9, totalisant **8 565.03\$** et autorisent la greffière-trésorière et directrice générale, madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| <i>Administration</i>      | 4 868.29\$  |
| <i>Assurance FQM</i>       | 10 877.11\$ |
| <i>Déneigement</i>         | 52 758.40\$ |
| <i>MRC</i>                 | 3 303.96\$  |
| <i>Eau potable</i>         | 1 383.47\$  |
| <i>Déchets domestiques</i> | 4 004.48\$  |
| <i>Voirie</i>              | 266.45\$    |

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de février 2024.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de Madame Jessika Lacombe, mairesse au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-026**                      **TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU  
CENTRE DE TRI DE SERVICES  
SANITAIRES DENIS FORTIER**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de Services sanitaires Denis Fortier nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 27 mai 2024 prochain. Le prix est de 143,00\$/tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus les taxes. (TPS-TVQ)

À cet égard, il est proposé par ROCK COTÉ, appuyé par ALEX VACHON et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme Services sanitaires Denis Fortier, le traitement de nos rebuts lors de la journée du 27 mai 2024. Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 22 mai 2024.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-027**                      **MANDAT D'INGÉNIERIE-TRAVAUX  
D'ÉGOUTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
AVENANT 1-2024  
AVIZO-EXPERTS-CONSEILS**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Considérant que** les honoraires supplémentaires à prévoir pour répondre aux questions de la première demande d'information du MELCCFP pour la production de la phase 1;

**Considérant** les activités d'ingénieries proposées;

**Considérant** le budget d'honoraires :

**Pour ces raisons**, les membres de ce conseil acceptent le mandat d'Avizo experts-conseils au montant de 8 770\$. Les taxes applicables sont en plus du montant soumis.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-028**

**DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE  
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À LA  
MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Adrien-d'Irlande possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de CARL CROTEAU,

Appuyé de MARINA LEMAY,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers:

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**De transmettre** un exemplaire de la présente résolution à la MRC des Appalaches et aux 19 municipalités locales de ladite MRC.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-029**

**DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE  
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE  
À LA MRC DES APPALACHES-  
SIGNATURE DE L'ENTENTE  
INTERMUNICIPALE-AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective;

**ATTENDU QUE** la MRC a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC des Appalaches de la compétence des municipalités participantes en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

**ATTENDU QUE** les municipalités participantes ont signé l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**ATTENDU QUE** l'entente sera en vigueur au moment de la signature de la MRC des Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de ALEX VACHON,

Appuyé de ROCK COTÉ,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers:

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**De transmettre** copie de la présente résolution aux 19 municipalités locales de ladite MRC.

Le représentant de la ville de Thetford Mines ne participe pas aux délibérations du conseil qui ont trait à la collecte sélective.

ADOPTÉE

**NO- 2024-03-030            SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE  
DE LOGEMENTS.**

**Considérant que** le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 3 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un **Service d'aide à la recherche de logements** permanent aux offices d'habitation;

**Considérant que** l'Office d'habitation des Appalaches estime le coût de fonctionnement d'un **Service d'aide à la recherche de logements** permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 à 77 077,00\$ ;

**Considérant que** la **Société de l'Habitation du Québec** doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

**Considérant que** toutes les municipalités de la MRC désirant voir un Service d'aide à la recherche de logements couvrir leur territoire doivent s'associer à un office

d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un cout annuel total de 7 707,00 \$;

**Considérant qu'il** a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,18 \$ par habitant;

**En conséquence**, il est proposé par ANDRÉ MERCIER et appuyé par CARL CROTEAU.

Que la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande confirme sa volonté de participation au **SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENTS** permanent, tel que présenté par l'**OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES**;

**Que** la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande confirme également sa participation financière pour l'année 2023-2024 à raison de 0,18 \$ par habitant, soit un total de 64.43\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, advenant l'acceptation du projet par la **Société de l'habitation du Québec**.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-031                      RELAIS POUR LA VIE**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ  
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de contribuer un montant de 100,00\$ pour le Relais pour la vie au nom de la Société canadienne du cancer.

Madame Solanges Thibault remettra le don personnellement à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**NO-2024-03-032                      CORRESPONDANCE**

Aucune

**NO-2024-03-033                      VARIA**

Aucun

**NO-2024-03-034                      PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil municipal sur divers sujets.

**NO-2024-03-035**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20H21 heures.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joanny Brochu  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal